



asc-athle@wanadoo.fr

<http://www.ascarcassonne.athle.fr>

46^{ème} CROSS INTERNATIONAL DE LA CITE DU 30 novembre 2025
ORGANISÉ PAR L'AS CARCASSONNE ATHLÉTISME

SUPPORT DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX



L'ASC ATHLÉTISME REMERCIE SES PARTENAIRES



Règlement

Article 1 : ORGANISATION GÉNÉRALE

La 46ème édition du Cross international de la Cité de Carcassonne est organisée le dimanche 30 novembre 2025. Le Cross international de la Cité est organisé par l'A.S. Carcassonne Athlétisme, club affilié à la FFA (011001).

Article 2 : RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Le Cross international de la Cité est inscrit au calendrier de la Fédération Française d'Athlétisme et organisé en conformité avec les règlements de la FFA et de la CNCHS. L'organisateur s'engage à respecter l'ensemble des règlements de la FFA et de la CNCHS.

Article 3 : MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'amener toute modification qu'il jugera utile quant à l'organisation de cette manifestation pour son bon déroulement.

Article 4 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Chaque concurrent (e) participant à ce Cross National accepte le dit règlement.

Article 5 : CATÉGORIES

Le cross est ouvert à toutes les catégories : éveil athlétique, poussins (es), benjamins (es), minimes, cadets (es), juniors, espoirs, seniors masters, licenciés (es) et non licenciés (es), français (es) et étrangers (ères).

Pour les masters une seule catégorie est retenue pour les Féminines et Masculins (une seule catégorie master 0 à 10 confondus).

Article 6 : JUGE ARBITRE (JA)

Au moins un Juge Arbitre est désigné par la CRCHS. Ses décisions sont sans appel.

Article 7 : LITIGES

Tout litige pouvant survenir pendant les épreuves sera arbitré par le Juge Arbitre de la compétition.

Article 8 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant s'engage à céder son droit à l'image au club organisateur : l'AS Carcassonne Athlétisme. Par sa participation au cross National de la Cité, chaque concurrent (e) autorise l'organisateur du Cross à utiliser ou à reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre du Cross de la Cité en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce, pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tous pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 9 : ANIMATION

L'animation est effectuée avec la participation de Jean Claude SCALOGNA, animateur FFA.

Article 10 : ACCÈS AU CROSS DE LA CITE (voir plan ci-dessous)

Le lieu du cross se situe au complexe sportif de la plaine Mayrevieille à Carcassonne (Pont Garigliano).

Plan d'accès :

- Autoroute A 61 (des deux mers): Sortie Carcassonne **Ouest** (1ere sortie en venant de Toulouse, 2nde sortie en venant de Narbonne).
- Après le péage prendre le rond-point direction « Carcassonne - Limoux - La Cité » sur 1500m.
- Puis aux feux tricolores prendre à gauche direction « Carcassonne – La cité » sur 1000m jusqu'au rond-point.
- A ce dernier prendre la première à droite direction « Narbonne – st Hilaire » sur 1500m.
- Arrivée à ce 3^e rond-point prendre la première sortie : « complexe sportif ». Vous entrez sur le site du cross.

Article 11 : PARKING

Aucun véhicule de particulier ne peut se garer sur le site du cross.

Les seuls véhicules autorisés à pénétrer sur le site sont les véhicules de secours, les véhicules des médecins, le véhicule du chronométreur, les véhicules de l'entreprise PECAL Constructions et certains véhicules de l'organisation dûment habilités par l'organisateur (badge spécial). Seuls ces derniers pourront accéder au parking organisateurs ».

Parking véhicules légers des participants:

Le long de la voie d'accès au stade et sur le parking de la cité des arts.

Parking bus :

Sur le parking du stade (face aux sanitaires).



Article 12 : PRÉ-ENGAGEMENTS / ENGAGEMENTS

L'engagement à toutes les courses du Cross international de la Cité est gratuit.

Des procédures précises de pré-engagement et engagements sont décrites à l'article 28.

Article 13 : CONDITIONS OBLIGATOIRES POUR PARTICIPER

Le Cross National de la Cité est une épreuve de cross-country ouverte à tous. Conformément à la Loi « BUFFET » du 23 mars 1999 relative à la santé des sportifs, chaque concurrent (e) doit:

- Soit être titulaire d'une licence FFA 2025 / 2026 valide.
- Soit envoyer lors de l'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (original ou photocopie certifiée conforme par le (la) concurrent (e) document gardé par l'organisateur et non restitué).
- ou d'un parcours de prévention santé (PPS) de moins de 3 mois
- ou licencié Compétition d'autres fédérations conventionnées avec la FFA (UNSS, UGSEL

ATTENTION : aucun athlète ne sera engagé ou ne pourra prendre le départ d'une course s'il n'est pas en conformité avec l'Article 13.

Article 14 : CLASSEMENTS / RÉCOMPENSES

A l'occasion du Cross international de la Cité il n'est décerné aucune dotation à l'engagement. Plusieurs classements sont prévus : scratch / par catégories

Les 3 premiers de chaque catégorie reçoivent des lots en nature.

Article 15 : HORAIRES

L'heure du départ de chaque course doit être rigoureusement respectée

Article 16 : DOSSARDS

Tous les dossards sont distribués le jour de la course individuellement. Licence et/ou pièce d'identité) Toute affectation de dossard est ferme et définitive. Aucun dossard n'est envoyé par voie postale. **L'organisateur n'est pas tenu de fournir les épingles.**

Chaque concurrent (e) doit obligatoirement mettre son dossard sur la poitrine, sans cacher les publicités. Tout (e) concurrent (e) franchissant la ligne d'arrivée sans dossard, ou dont la publicité est cachée, est disqualifié (e) et ne peut participer à la distribution des lots.

Article 17 : SÉCURITÉ

Des postes de contrôle sont installés sur le parcours.

Un poste de secours est installé sur le parcours près de l'arrivée avec le concours de l'association de sécurité civile UMPS11.

Article 18 : ASSURANCE

Le cross National de la Cité est assuré par la Compagnie AIAC par contrat souscrit par la Fédération Française d'Athlétisme garantissant notamment les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile. L'assurance souscrite par l'organisateur concerne sa seule Responsabilité Civile. Le comité d'organisation dégage sa responsabilité en cas de vol, détérioration, d'accident ... Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 19 : LOTS

Pour la plupart des courses - et à la discrétion de l'organisateur - des lots sont remis aux 3 premiers concurrents (es) franchissant l'arrivée. + podiums spécifiques pour les championnats. La remise des récompenses s'effectue un quart d'heure environ après l'arrivée du (ou de la) dernier (ère) concurrent (e) de chaque course.

Article 20 : RÉSULTATS

Les résultats seront affichés.

Les résultats sont transmis à la FFA dans les 24 heures par l'intermédiaire de Logica cross et consultables sur le site <http://www.athle.fr> / rubrique résultats Cross de la Cité.

Article 21 : Dénomination des courses

Les désignations du 46^{ème} Cross de la Cité sont les suivantes :

- Course N°9: juniors H
- Course N° 8: cadets + juniors F
- Course N°7 cross court M+F : course « **AMICALE DES ANCIENS DE L'ASC** »
- Course N°6 : cadettes -minimes H : course « **AMICALE DES ANCIENS DE L'ASC** »
- Course N°5 Minimes F : « **VILLE DE CARCASSONNE** »
- Course N°4 benjamins-benjamines: course « **RÉGION OCCITANIE** »
- Course N°3 poussins-poussines: course « **FLEURS ET NUANCES** »
- Course N°2 espoirs seniors masters F :course: « **CREDIT MUTUEL** »
- Course N°1 masters H + séniors: «**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE** »
-

KID CROSS éveil athlétique M et F

Article 23 : Les courses et leurs Horaires

Sont organisées :

- 9 courses pour les différentes catégories de la FFA.
- Kid cross pour éveil athlétique 10h30 (2017 à 2019)

Article 24 : Le changement de catégories s'est fait au 1er septembre 2025.

Article 25 : Il est formellement interdit de courir à côté des athlètes sur tout le circuit, **sous peine de disqualification**

Course	Horaire	Catégorie	Distance	Boucles
1	10H	Masters Masculins M1 et + et cross long masculins	8449m	Départ-bleu-bleu-rouge-bleu-rouge-bleu-rouge-bleu-rouge-Arrivée
KC	10H30	Oisillons – Oisillonnes		Kid cross sur terrain annexe
2	10h45	Cross long féminin + masters féminins	6925m	Départ-bleu-bleu-rouge-bleu-rouge-bleu-rouge-Arrivée
3	11h45	Poussins – Poussines	1530m	Départ-bleu-bleu-Arrivée
4	12h	Benjamins- Benjamines	3452m	Départ—bleu-verte-bleu-verte-Arrivée
5	12h20	Minimes féminin	3543m	Départ-bleu (pinède)-verte-bleu-verte-Arrivée
6	12h45	Cadettes – Minimes garçons	4142m	Départ-bleu-bleu-rouge-bleu-verte-Arrivée
7	13h05	Cross court féminin et masculin	4142m	Départ-bleu-bleu-rouge-bleu-verte-Arrivée
8	13h25	Cadets – Juniors F	5037 m	Départ-bleu-Vert-bleu-Vert-bleu-Vert-Arrivée
9	14h	Juniors masculin	5934m	Départ-bleu-bleu-verte-bleu-verte-bleu-verte-Arrivée

Changement : Les départs seront donnés au niveau du CIAS (non loin du local des inscriptions)



*Article 26 : MODALITÉS DE PRÉ-ENGAGEMENT ET D'ENGAGEMENT

PRÉ-ENGAGEMENTS

- **NE DOIVENT ÊTRE PRÉ ENGAGÉS QUE LES CONCURRENTS (ES) RÉELLEMENT SUSCEPTIBLES DE PARTICIPER A LA MANIFESTATION.**
- Chaque participant doit **impérativement spécifier dans quelle course il souhaite s'inscrire** en précisant son numéro (voir tableau courses)
- Un athlète peut se **pré engager sur deux courses** s'il le désire. Deux dossards différents lui sont attribués, un pour chaque course.
- **Pas de changements de courses sur place**

I. PRÉ-ENGAGEMENTS DES CLUBS FFA : PROCÉDURE SIMPLIFIÉE : INSCRIPTIONS SUR SITE

+++ **ATTENTION** +++ FIN DE L'INSCRIPTION PAR MAIL LE
27 NOVEMBRE 2025 A 24 HEURES +++

En cas d'urgence ou de problème uniquement
0687503797 ou 0672384408

- Mail : michel.cerezuela@orange.f
- Mail : laterrasse.gerard@orange.fr

ENGAGEMENTS SUR PLACE

Inscription sur place le jour du cross 30 minutes avant le départ de chaque course.

INSCRIPTION PAR INTERNET SUR : endurance chrono
contact@endurancechrono.com